Le Chef de Cabinet Adjoint
du Président de la République

Madame Aline PAUCHARD

Paris, le 0 8 MARS 2012

Madame la Présidente,

Le Chef de l'État a bien reçu votre nouvelle correspondance et m'a confié le soin de vous répondre.

Soyez assurée de l'attention toute particulière portée à vos réflexions réitérées.

A cet égard, je n'ai pas manqué de signaler de nouveau votre intervention à Monsieur Éric BESSON, ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, ainsi qu'au préfet de Vaucluse.

Vous serez tenue directement informée, par leurs soins, de la suite qui pourra être réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Simon BABRE

Référence à rappeler
SCP/E & A/A135274

Réf.: SCP/F 4/4135274 et SCP/E & A/A137169

Aline PAUCHARD
DOMICILE

TÉLÉPHONE

FAX

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
aline.pauchard@orange.fr

WEB

26 mars 2012

M.Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Suite à vos courriers dans lesquels vous me faites part que Monsieur Besson, ministre auprès du ministère chargé de l'industrie de l'énergie et de l'économie numérique doit me contacter, je me demande si une relation amicale n'existerait pas entre Monsieur Didier Guillaume, Président du Conseil Général de la Drôme, vice Président du Sénat, et Monsieur Besson, ce qui empêcherait ce dernier de prendre position en ma faveur.

Sachant que Monsieur Didier Guillaume est impliqué dans une sombre affaire de détournement d'établissement d'accueil pour handicapés dans la Drôme, projet qui m'a couté 15 ans de ma vie

Sans donner de précisions sur cette affaire , je peux vous confirmer que Monsieur Besson n'a jamais cherché à prendre contact avec moi.

Monsieur Jean Pierre Bel, Président du Sénat, est informé depuis le 16 mars 2011, que Monsieur Didier Guillaume est impliqué dans cette sale affaire qui a pour finalité de remettre notre établissement de Saint Paul 3 Châteaux (Drôme) à une association de son choix. Ce qui n'a pas empêché Monsieur J-P. Bel de prendre sous son aile ouvertement Monsieur Didier Guillaume et de le nommer ce mois-ci, vice Président du Sénat.

C'est ainsi que, soutenu par le président du Sénat, M. Didier Guillaume ne se contrôle plus.

Pour ma part, j'ai été placée en garde à vue, uniquement pour savoir par qui j'étais soutenue, pour être enfin relâchée puisque je n'avais commis aucun méfait autre que celui de refuser de donner mon établissement .

Le Chef de Cabinet
du Président de la République

Madame Aline PAUCHARD

Paris, le 24 NOV. 2011

Chère Madame,

Le Président de la République a bien reçu votre nouvelle lettre relative aux difficultés que vous semblez rencontrer dans le cadre de la cession de votre maison, en raison de sa proximité avec la centrale nucléaire de Tricastin.

Sensible aux préoccupations qui motivent votre démarche réitérée, Monsieur Nicolas SARKOZY m'a confié le soin de vous répondre.

A cet égard, je puis vous assurer qu'il a été pris note du différend qui vous oppose à la société AREVA concernant votre demande d'indemnisation.

Je n'ai dès lors pas manqué de rappeler votre correspondance à Monsieur Eric BESSON, ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique. J'ai également fait part de vos difficultés au préfet de Vaucluse afin qu'il examine les aides et les conseils susceptibles de vous être apportés. Vous serez tenue directement informée, par leurs soins, de la suite qui pourra être réservée à votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes hommages.

Guillaume LAMBERT

Référence à rappeler
SCP/E & A/A135274

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Cabinet
Bureau du Cabinet
Section interventions
Réf. : CV-2011-IP366
Télécopie : 04 90 86.20.76
Courriel pref.intervention-cabinet@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 13 JUIL. 2011

Madame,

Par courrier 14 juin 2011, vous avez adressé à Monsieur le Président de la République la copie d'une correspondance que vous avez fait parvenir à la direction d'AREVA concernant le litige qui vous oppose à ce Groupe. En effet, vous dites rencontrer des difficultés pour revendre un bien immobilier au motif d'incidents à répétition survenus à la centrale nucléaire de Tricastin et demandez en contrepartie à être indemnisée.

Comprenant votre désarroi, j'ai demandé à mes services d'engager un dialogue avec le directeur du site du Tricastin afin de faire toute la lumière sur les faits que vous relatez.

Je tiens à porter à votre connaissance que votre dossier, au même titre que les 220 réclamations reçues par la société AREVA suite à l'incident survenu en juillet 2008 à l'usine Socatri (site industriel du Tricastin), a fait l'objet d'une étude et d'un traitement attentif des services du groupe nucléaire, mais il n'a pas été établi de lien avec l'incident survenu.

Vous évoquez également, à l'appui de votre demande d'indemnisation, la rétractation d'un promoteur susceptible d'acquérir votre propriété à Bollène pour conduire un projet de construction de 25 appartements. Après vérification, il s'avère que le promoteur aurait fait jouer une clause résolutoire reposant sur une expertise menée par la société Fondasol-Géotechnique, démontrant que la nature du sous-sol ne permettait pas la réalisation d'un programme d'immeuble d'habitation collective. Le désengagement de l'acquéreur ne serait donc pas consécutif à l'incident de 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

pour le préfet,
la sous-préfète,
directrice de cabinet,

Annabelle VANDENDRIESSCHE

Madame Aline PAUCHARD

Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Secrétariat d'État à la Solidarité

Le Chef de Cabinet

Paris, le 17 MARS 2009

C.CAB/JMM/DA/ET/D09003962

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Mme Valérie LÉTARD, secrétaire d'État à la Solidarité, sur les accusations portées contre vous et votre foyer.

C'est avec la plus grande attention que Madame la Ministre a pris connaissance de votre correspondance.

Sensible à vos préoccupations, je vous informe qu'elle m'a chargé de saisir Monsieur le Préfet de la Drôme de votre situation en lui demandant de l'examiner avec bienveillance.

Vous serez tenus directement informés des suites susceptibles de lui être réservées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Michel MICHALAK

Madame, Monsieur Sylvain PAUCHARD

55, rue Saint-Dominique - 75700 Paris - Téléphone : 01 44 38 38 38 - Télécopie : 01 44 38 96 49

LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE

Madame Aline PAUCHARD

Paris, le 30 MARS 2011

N/Réf : 11-001844 / RECEVABILITE
Interlocuteur : Marième FALL
Téléphone : 01.55.35.22.44
P. J. : 1 dépliant d'information
1 liste de points d'accès au droit

Madame,

Vous avez appelé mon attention sur votre situation et vous sollicitez mon intervention dans le litige qui vous oppose à AREVA.

Bien que très sensible à votre situation, je vous informe qu'en application des dispositions des articles 1 et 6 de la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un Médiateur de la République, je ne peux intervenir que dans des litiges mettant directement en cause une administration ou un organisme investi d'une mission de service public.

Or, tel n'est pas le cas en l'espèce puisque vous êtes opposée à AREVA, société anonyme, dont les litiges avec les tiers sont régis par le droit privé, et cette même loi écarte expressément de ma compétence les différents de cette nature.

Toutefois, vous n'êtes pas sans recours. Je vous invite à effectuer un recours préalable indemnitaire chiffré auprès d'AREVA en produisant des pièces justificatives.
En cas d'absences de réponse ou si la réponse ne vous satisfaisait pas, vous pourriez faire un recours indemnitaire contentieux auprès du tribunal compétent.

Je vous suggère, à cette fin, de prendre conseil dans un point d'accès au droit, où vous pourrez bénéficier de consultations juridiques *(cf. liste jointe)* ainsi que d'informations sur vos possibilités de recours.

Par ailleurs, sensible à vos difficultés, je signale votre situation à la société AREVA.

Regrettant de ne pas pouvoir vous apporter une réponse plus conforme à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Paul DELEVOYE

7, rue Saint-Florentin - 75008 Paris - Tél : 01 55 35 24 24 - Fax : 01 55 35 24 25 - www.mediateur-republique.fr - jpdelevoye@mediateur-republique.fr
Les données nécessaires au traitement des courriers reçus par le Médiateur de la République sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions.
Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à la Direction des affaires administratives et financières de l'institution.

ALINE PAUCHARD

COPIE

M.Jean-Paul DELEVOYE
Médiateur de la République
7, rue Florentin
75008 PARIS

lundi 28 février 2011

OBJET : Mme A.LAUVERGEON
AREVA / TRICASTIN

ENVOI RECOMMANDE avec AR n° 1A 031 354 0593 1

Monsieur,

Voici en quelques lignes un bref historique :

Afin de réaliser notre projet de création d'un foyer de vie pour 30 résidents adultes handicapés et générer ainsi 32 emplois, nous avons acheté un bien personnel afin de résider dans la région.

Après 15 ans de bénévolat, de difficultés et de pressions, notre projet aboutit. Le foyer est fonctionnel et nous mettons en vente notre bien immobilier afin de retourner à Paris.

Entre plusieurs acquéreurs intéressés pour acheter notre maison (*courriers du 2, 11,19 aout 2008*) nous choisissons la meilleure offre, celle d'un promoteur.

Nous étions proches de la signature définitive quand des incidents à répétitions sont survenus sur la centrale nucléaire du Tricastin proche de notre habitation. Les fuites de la centrale d'AREVA TRISCASTIN ont eu pour conséquences l'annulation de mon compromis de vente et mes éventuels acquéreurs n'ont pas donné suite quand les médias se sont emparés de cette affaire qui a pris de l'ampleur.
La région connait maintenant d'énormes difficultés dans le marché immobilier. (*Courrier du 19/08/2008*)

Les représentants d'AREVA sont venus à mon domicile à trois reprises, me disant que mon dossier était prioritaire et que j'allais être dédommagée.

Ils sont intervenus auprès de notre banque, puis, n'ont plus donné de nouvelles. Nous avons du les relancer après une année. Ils nous ont répondu qu'ils ne donnaient plus suite, estimant qu'ils trouvaient suffisant le fait d'avoir obtenu un délai avec notre organisme de prêt. (*UCB, devenu BNP PARIBAS).*

Depuis 2009, les intérêts de mon prêt ont grimpés énormément, de ce fait je ne peux plus vendre mon bien à son prix réel puisque, une fois vendu, je serai en dette auprès de ma banque.

Je n'aurai plus la possibilité d'acheter un autre bien, j'aurai donc tout perdu, et je le dois à Mme LAUVERGEON (*Courrier du 7/02/2011*).

ALINE PAUCHARD

AREVA Mme LAUVERGEON
33 rue Lafayette
75009 PARIS

Le 14 juin 2011

OBJET : dossier Aline Pauchard /Bollene 84500
COURRIER SIMPLE et RECOMMANDE avec AR N°

Madame,

Suite au courrier que je vous ai adressé en date du 14 févier 2011, et à la réponse du 23 mars 2011 de Monsieur Agostini, directeur de AREVA qui me fait part pour la énième fois de votre refus de me dédommager.
Oser prétendre que la baisse du marché immobilier sur Bollène est consécutive à la crise économique, masquant ainsi la responsabilité d'AREVA, alors même qu'une attestation de mon agence immobilière prouvant le contraire vous a été remise. (Copie pour mémoire)

Ce n'est pas digne de la part de la présidente d'un groupe comme AREVA que de tenir ce genre de propos erroné
Je me suis laissé dire qu'à ce jour, vous étiez très occupée par votre réélection.

Comme je vous l'avais indiqué auparavant, depuis quelques mois je suis en campagne pour dénoncer les dégâts générés par les fuites de la centrale AREVA et surtout par vos discours qui ne trompent plus personne.

J'ai adressé une lettre à Monsieur le Président Nicolas Sarkosy qui m'a confirmé en avoir bien pris connaissance et que mon courrier avait attiré toute son attention.

J'ai adressé un historique à Tf1et j'ai rencontré des sénateurs et des députés, si bien que j'ai comme vous un calendrier de rendez-vous très chargé au mois de juin.

Je relate la perte définitive de ma maison en fin d'année et la dette à devoir rembourser a ma banque et que vous êtes la seule responsable de mes ennuis.

Sans oublier les dégâts commis par les incidents et les fuites à répétitions de la centrale AREVA TRICASTIN qui ont causés un préjudice énorme sur la commune de Bollene (84500) et dont nous en subissons encore à ce jour toutes les conséquences.

Et surtout, de nous avoir laissé croire que vous assumiez vos responsabilités.

Que sont devenues vos belles paroles en temps que présidente ?

Je vous informe que:

La 1ère semaine de septembre 2011 je fais des repérages devant l'Elysée.
La 2ème semaine est consacrée à l'AFP, distribution de tractes et documents aux médias.
La 3ème semaine je me posterai devant l'Elysée et je n'en bougerai plus.

Recevez, Madame, mes sentiments les meilleurs.

Aline Pauchard

Copie à Monsieur le Président de La République
Copie du courrier du 30 septembre 2009
Copie de l'attestation de l'agence le Tuc

A l'attention de mme Aline Pauchard

objet : incidence des évenements survenus à
la centrale atomique du Tricastin
cet été 2008

Le 19 Août 2008

Madame,

suite aux incidents survenus le 8 juillet 2008 sur le site nucléaire du Tricastin (sté Socatri-26), nous avons pu constater que la cllientèle s'est raréfiée et qu'un certain nombre de promesses de vente n'ont pu aboutir.

Du fait de la psychose entretenue par les médias, il nous est difficile d'être optmiste pour les futures ventes ainsi que pour la valeur des biens.

Vous nous demandez si une baisse de 50 % pourrait activer la transaction de votre bien, Il s'avère que même une diminution importante du prix de vente ne peut en garantir aujourd'hui le succès . La durée même d'une transaction s'étant rallongée dans le temps.

Pour valoir ce que de droit

Le Tuc Immobilier
19 bis Avenue Pasteur
84500 BOLLENE
N° SIRET : 461 378 735
Carte Professionnelle : 05 085
Tél. : 04 90 34 23 16

ALINE PAUCHARD

AREVA Mme LAUVERGEON
33 rue Lafayette
75009 PARIS

lundi 7 février 2011

OBJET : dossier Aline Pauchard /Bollene 84500
COURRIER SIMPLE et RECOMMANDE avec AR N° 1A 031 354 0585 6

Madame

J'ai été surprise de vous entendre parler le jeudi 10 février, dans le journal de 20 H sur TF1, de votre projet sur la recherche contre le cancer. Cela et très louable mais je ne comprends pas comment vous pouvez exprimer cela alors que vous nous avez exposez à la pollution à cause des nombreux dysfonctionnements sur le site nucléaire du Tricastin.
Les incidents à répétition ont provoqués des préjudices énormes. Vous vous étiez engagée à nous dédommager et vous avez classé l'affaire 1an après en me disant que vous n'y donniez plus suite.
Je vous rappelle que le 29 juillet 2008, à 2 mois de la signature définitive de la vente de mon bien sur lequel était prévue une construction de 25 appartements, les fuites à répétition de la Centrale Nucléaire, dénoncées par tous les médias, ont eu pour conséquence que je perde le promoteur, ainsi que tous les autres acquéreurs éventuels.
J'ai reçu à mon domicile, à plusieurs reprises des agents de vos services me laissant croire que j'étais leur priorité, ils ont pris des notes, ont téléphoné à ma banque en lui promettant d'étudier le montant des dédommagements, d'après leurs dires.
Un an sans nouvelles, je vous ai adressé des courriers et vous m'avez finalement répondu qu'il n y aurait pas de suite.
Madame le maire, MARIE CLAUDE BOMPARD, a fait paraitre plusieurs articles en dénonçant votre attitude insultante envers la commune et les habitants de Bollene. Elle m'a dit que vous lui aviez également laissé croire la même chose, dans les mêmes conditions. Je me demande donc ce que vaut votre parole, Madame ?
Je suis sur le point de perdre ma maison, des intérêts importants se sont accumulés. L immobilier a baissé et mon bien n'a plus trouvé d'acquéreur depuis cette affaire, vous comprendrez que votre discours et l'étalement de vos bonnes intentions ne sont pas vraiment approprié. Comment peut-on vous croire ?
A l'époque, des journalistes m'avaient contactée mais je n'avais pas donné suite sur les conseils de vos agents, puisque je devais être dédommagée…
Après vous avoir vue et entendue dans le 20 heures de TF1, Je pense que ces mêmes journalistes seront très intéressés d'apprendre dans quelle situation vous m' avez laissée. Je n'hésiterai pas à contacter les journalistes de TF1, de France télévision et de M6. A moins que vous ne vous décidiez à tenir enfin vos engagements…

Recevez Madame l'expression de nos salutations.

Aline PAUCHARD

NB : Ci-joint copie de mes courriers précédents

AREVA

Date : 23 mars 2011

Réf. : ATS/JUR/2011/0013

Madame Aline PAUCHARD

Objet : Courrier Mme Aline PAUCHARD / Bollène 84500

Madame,

Nous faisons suite à votre dernier courrier par lequel vous avez une nouvelle fois attiré l'attention d'Anne LAUVERGEON, Présidente du Directoire d'AREVA sur le traitement de vos réclamations émises suite à l'incident survenu en juillet 2008 au sein de l'usine SOCATRI.

Elle m'a chargé de vous confirmer une nouvelle fois, les termes de nos précédentes réponses du 13 mai, du 17 septembre, du 4 novembre 2009 et du 9 juin 2010.

Je ne peux donc que vous confirmer la position du Groupe AREVA et vous rappeler que l'ensemble de vos demandes a fait l'objet d'une analyse attentive dans le but de vous aider à trouver une solution satisfaisante à vos préoccupations et alors même que ces réclamations n'étaient en aucun cas liées à l'incident de l'été 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric de AGOSTINI
Directeur AREVA Tricastin

AREVA NC
Direction du Tricastin - B.P. 16 - 26701 Pierrelatte Cedex - France
Tél. : + 33 (0)4 75 50 41 15 - Fax : + 33 (0)4 75 50 42 59

SIRET 305 207 169 000 56 - NAF 2013 A - N° TVA FR 10 305 207 169
AREVA NC - S.A. CAPITAL 100 259 000 € - F SIREN 305 207 169 RCS PARIS

ALINE PAUCHARD

AREVA Mme LAUVERGEON
33 rue Lafayette
75009 PARIS

lundi 14 février 2011

OBJET : dossier Aline Pauchard /Bollene 84500
COURRIER SIMPLE et RECOMMANDE avec AR N° 1A 031 354 0585 6

Madame

J'ai été surprise de vous entendre parler le jeudi 10 février, dans le journal de 20 H sur TF1, de votre projet sur la recherche contre le cancer. Cela et très louable mais je ne comprends pas comment vous pouvez exprimer cela alors que vous nous avez exposez à la pollution à cause des nombreux dysfonctionnements sur le site nucléaire du Tricastin.
Les incidents à répétition ont provoqués des préjudices énormes. Vous vous étiez engagée à nous dédommager et vous avez classé l'affaire 1an après en me disant que vous n'y donniez plus suite.
Je vous rappelle que le 29 juillet 2008, à 2 mois de la signature définitive de la vente de mon bien sur lequel était prévue une construction de 25 appartements, les fuites à répétition de la Centrale Nucléaire, dénoncées par tous les médias, ont eu pour conséquence que je perde le promoteur, ainsi que tous les autres acquéreurs éventuels.
J'ai reçu à mon domicile, à plusieurs reprises des agents de vos services me laissant croire que j'étais leur priorité, ils ont pris des notes, ont téléphoné à ma banque en lui promettant d'étudier le montant des dédommagements, d'après leurs dires.
Un an sans nouvelles, je vous ai adressé des courriers et vous m'avez finalement répondu qu'il n y aurait pas de suite.
Madame le maire, MARIE CLAUDE BOMPARD, a fait paraitre plusieurs articles en dénonçant votre attitude insultante envers la commune et les habitants de Bollene. Elle m'a dit que vous lui aviez également laissé croire la même chose, dans les mêmes conditions. Je me demande donc ce que vaut votre parole, Madame ?
Je suis sur le point de perdre ma maison, des intérêts importants se sont accumulés. L immobilier a baissé et mon bien n'a plus trouvé d'acquéreur depuis cette affaire, vous comprendrez que votre discours et l'étalement de vos bonnes intentions ne sont pas vraiment approprié. Comment peut-on vous croire ?
A l'époque, des journalistes m'avaient contactée mais je n'avais pas donné suite sur les conseils de vos agents, puisque je devais être dédommagée…
Après vous avoir vue et entendue dans le 20 heures de TF1, Je pense que ces mêmes journalistes seront très intéressés d'apprendre dans quelle situation vous m' avez laissée. Je n'hésiterai pas à contacter les journalistes de TF1, de France télévision et de M6. A moins que vous ne vous décidiez à tenir enfin vos engagements…

Recevez Madame l'expression de nos salutations.

Aline PAUCHARD

NB : Ci-joint copie de mes courriers précédents

Aline PAUCHARD

BOLLENE, le 30 septembre 2009,

Madame Anne LAUVERGEON
Présidente d'AREVA,
23, rue Lafayette
75442 PARIS Cedex 9

Madame la Présidente,

J'accuse réception du courrier émanant de monsieur Frédéric DE AGOSTINI, Directeur d'AREVA Tricastin, à qui vous avez laissé le soin de fournir les éléments de réponse aux inquiétudes dont je vous faisais part.

Volontairement ou par méconnaissance du dossier, ce dernier a occulté la véritable raison de l'annulation de la vente de mon bien immobilier par le promoteur se reposant sur une expertise du sous-sol bizarrement effectuée postérieurement à la date de signature du compromis de vente et de, ce que vous nommez pudiquement, ***"l'incident"*** de la SOCATRI.

De même qu'il a occulté les lettres de trois clients potentiels qui, intéressés avant "l'incident", ne cachaient pas les raisons de leurs rétractations.

Monsieur DE AGOSTINI ose prétendre que la baisse du marché immobilier sur Bollène serait consécutive à la crise économique, niant ainsi la responsabilité d'AREVA, alors même qu'une attestation de mon agence immobilière prouvant le contraire vous a été remise.

Il me propose un partenariat avec l'Association Tricastine d'Aide aux Personnes Handicapées (ATAPH) dont je suis la Présidente. Je ne suis pas contre une telle proposition, mais il ne faudrait pas pour autant oublier mon problème personnel qui est du ressort de la vie privée.

Que sont devenues les belles promesses de vos deux collaborateurs que j'ai reçus chez moi bien que je me trouvais sous traitement médical lourd ?

Un expert, mandaté par vos soins, s'est présenté à mon domicile pour établir le bien fondé de ma requête. A ce jour je n'ai toujours pas reçu ses conclusions et de ce fait je n'ai pu les contester par une contre-expertise.

La désinvolture dont vous faites preuve envers les victimes de la SOCATRI est profondément choquante Aussi je vous demande solennellement de vouloir bien revoir votre position concernant mon dossier.

Si vous deviez persister dans vos dénégations, je constituerai une association et me ferai fort de recevoir l'adhésion des nombreuses victimes de la SOCATRI et même celle des 220 dossiers traités par vos soins et qui n'auraient pas eu satisfaction.

Je suis sûre que cette association obtiendra le soutien de madame BOMPARD, Maire de Bollène, à qui j'ai déjà sollicité un rendez-vous, et que l'attaché de presse de mon mari, membre du groupe mythique des années 70 "Martin Circus" se fera un plaisir de me relayer auprès des médias.

Ne doutant pas que mon courrier retiendra votre attention, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

AREVA

Madame Aline PAUCHARD

Pierrelatte, le 17 septembre 2009

N/Réf. DIR/TRI/FDA/09-027

Objet : Traitement réclamations suite incident
du 7 juillet 2008

Madame,

Vous avez attiré l'attention d'Anne Lauvergeon, Présidente du Directoire d'AREVA, sur le traitement des réclamations que vous avez émises à la suite de l'incident survenu dans la nuit du 7 au 8 juillet 2008 à l'usine SOCATRI et lui avez fait part de vos préoccupations à leur sujet.

Elle m'a chargé de vous répondre. Vos réclamations portaient d'une part sur une demande d'intervention d'AREVA auprès de votre établissement bancaire afin d'obtenir un délai supplémentaire pour le remboursement de votre crédit-relai, et d'autre part sur une indemnisation pour pertes de valeur patrimoniale.

Sur le premier point, et malgré plusieurs sollicitations écrites et orales de mes collaborateurs, les représentants de l'organisme UCB/BNP ont refusé de vous accorder un délai supplémentaire au motif que l'échéance initiale était dépassée depuis plus de 3 ans.

Sur le second point, vous évoquez, à l'appui de votre demande d'indemnisation, la rétractation d'un promoteur susceptible d'acquérir votre propriété à Bollène pour conduire un projet de construction de 25 appartements.

Après vérification, l'annulation du compromis signé en mars 2008 avec ce promoteur repose sur une expertise menée par la société Fondasol-Géotechnique, démontrant que la nature du sous-sol ne permettait pas la réalisation d'un programme d'immeuble d'habitation collective.

Par ailleurs, les expertises immobilières initiées par notre groupe sur une typologie de biens localisés aux environs du site démontrent une amorce de baisse du marché imputable au début de la crise économique dont les premiers effets se sont fait ressentir dès l'été 2007.

Parallèlement à ces démarches, mes collaborateurs ont fait réaliser une expertise immobilière de votre bien avec votre accord et ont proposé un partenariat avec l'association tricastine d'aide aux personnes handicapées.

AREVA NC
Direction du Tricastin - B.P. 16 - 26701 Pierrelatte Cedex - France
Tél. : + 33 (0)4 75 50 41 15 - Fax : + 33 (0)4 75 50 42 59

SIRET 305 207 169 000 56 - NAF 2013 A - N° TVA FR 10 305 207 169
AREVA NC - S.A. CAPITAL 100 259 000 € - F SIREN 305 207 169 RCS PARIS

Votre dossier a donc fait l'objet d'une étude et d'un traitement particulièrement attentifs de notre part comme en témoignent les démarches que nous avons entreprises à votre demande pour vous aider à trouver une solution satisfaisante à votre situation même si celle-ci n'apparait pas liée à l'incident de l'été 2008.

Plus généralement, le Groupe AREVA a assumé pleinement ses responsabilités après cet incident, objet d'un écho médiatique intense qui a suscité des inquiétudes légitimes chez les populations locales. Plus de 220 réclamations ont ainsi été traitées depuis septembre 2008. Plaçant la sûreté et la sécurité au cœur de nos priorités, nous avons également redoublé d'efforts pour continuer à moderniser nos installations, renforcer notre surveillance environnementale.

J'espère sincèrement que vous trouverez rapidement un acquéreur pour votre propriété de Bollène et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Directeur AREVA Tricastin

Frédéric DE AGOSTINI

Le Chef de Cabinet
du Président de la République

Madame Aline PAUCHARD
Présidente de l'Association Tricastine
d'Aide aux Personnes Handicapées

Paris, le 17 JAN. 2012

Madame la Présidente,

Votre nouvelle correspondance est bien parvenue au Président de la République.

Soyez certaine de l'attention portée aux inquiétudes que vous réitérez concernant la mise en vente de votre maison, située à proximité de la centrale nucléaire de Tricastin.

A cet égard, j'ai aussitôt rappelé votre demande d'indemnisation à Monsieur Eric BESSON, ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

J'ai également signalé votre démarche au préfet de Vaucluse en lui demandant d'examiner attentivement les solutions susceptibles de vous être proposées pour répondre à vos difficultés.

Ils vous tiendront directement informée de la suite qui sera réservée à votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Guillaume LAMBERT

Référence à rappeler
SCP/E & A/A137169